



COMMUNE DE MAISONS

CONSEIL MUNICIPAL DU

23 FEVRIER 2024

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE

ORDRE DU JOUR

- Don du bois coupé au CCAS de la commune de Maisons
- Divers

CONSEIL MUNICIPAL DU 23/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maisons, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame BERNARDON Patricia, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs, BERNARDON Patricia, LEROY Maryse, FAGNON Christian, CARRÉ Hervé, DECELLE Juliette, GELAIN Thomas, GONCALVES LUCAS Cécile, CHEVAUX Christophe, LEGRAND Jean-Charles

SECRETAIRE DE SEANCE : M. FAGNON Christian

Délibération n°2024/07 : DON DU BOIS COUPÉ AU CCAS DE LA COMMUNE DE MAISONS

Certains arbres autour de la mare et dans le bois ont été coupés en janvier 2024. Le bois coupé a été retiré et placé dans le jardin de la mairie.

Il est donc demandé au conseil municipal la destination de ce bois coupé.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De faire don de ce bois au CCAS de la commune de Maisons
- Celui-ci pourrait le mettre à disposition des habitants contre don au CCAS

Le Maire

Le Secrétaire